

Lettre Ouverte à Madame Amélie RIGARD (Responsable RH) et Monsieur Jackie COUDERC (directeur d'établissement Framatome Montbard),

La **CFDT** revendique l'amélioration du pacte social au sein de l'établissement **Framatome** Montbard, pour dynamiser le dialogue social et professionnel.

Pour la **CFDT** il faut trouver un compromis sur la polémique du badgeage. La **CFDT** a des propositions à faire sur le compteur +10/-10, aujourd'hui le contrat social n'est pas compatible avec la qualité de vie au travail, ni dans la qualité opérationnelle de l'établissement. Il est vrai que les modalités actuelles d'horaires variables avec une plage fixe permettent d'avoir des ressources sur des horaires vitaux pour notre fonctionnement. Pour les urgences des salariés la législation a prévu des absences exceptionnelles pour limiter les contraintes dans leur vie quotidienne.

Pour améliorer ce contrat social minimaliste la CFDT vous propose un raisonnement global et des propositions à la hauteur d'un contrat social de qualité Framatome :

(à voir ci-dessous en 3 points) :

1. Les besoins de l'entreprise nécessitent parfois la présence des salariés hors de la plage fixe, ce qui a pour effet de gonfler le compteur +10/-10.
2. L'amplitude de la plage fixe, pour les horaires de journée, (8h30 -> 16h30) ne permet pas aux salariés déjeunant sur place de faire diminuer leur compteur +10/-10.
3. Les 2 points ci-dessus peuvent freiner la qualité opérationnelle de l'entreprise en créant des irritants pour les 2 parties.

La CFDT a des propositions pour réduire ces irritants

1. Autoriser de manière exceptionnelle l'utilisation du compteur +10/-10 pour les absences sur la plage fixe.
2. Réduire l'amplitude de la plage fixe de 9h00 à 16h00.

La CFDT a également des propositions pour les salariés postés

1. Permettre l'utilisation des JRTT en heures pour permettre limiter la durée des absences afin d'améliorer l'équilibre vie privée / vie professionnelle.

En conclusion ! En limitant et planifiant les sorties sur le compteur positif on donne une règle positive pour l'organisation de la vie personnelle et on limite l'abus de l'exceptionnel. C'est bénéfique pour les 2 parties.

Les principaux besoins sont pour les rendez-vous médicaux (secteur en tension) et pour la gestion des urgences familiales difficilement planifiables.

Pour éviter les mauvaises utilisations (par ex : supérieures à 2 fois par mois) un entretien avec le responsable pour explications pourrait être envisagé comme dans le cadre des retours après arrêt maladie.

Pour les Congés, une clarification et du sens doivent être donnée pour tous les compteurs afin d'optimiser l'organisation de tous. Ensuite la mise à jour des modalités et conditions d'utilisation sur myProtime semble le minimum.

La CFDT tient également à faire le point sur les sujets d'actualités

Les problèmes de Mutuelle semblent être en bonne voie pour revenir à la normale. Mais nous avons dénoncé le manque de préparation des salariés sur ces sujets !

A la demande de la **CFDT** la direction a versé en janvier la prime d'objectif du 3^{ème} trimestre complète sans minoration des absences courtes, pour compenser les pertes des compléments variables (déplacements ; panier...).

Concernant l'accord d'établissement sur les sujets NAO et les astreintes, nous attendons toujours des précisions et des dates pour finaliser ces sujets.

Dans l'attente d'un retour de votre part, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour la CFDT Tubes Nucléaires Montbard
Lionel DEMASSEY,
Délégué Syndical CFDT.